



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE

A I G N E

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

OBJET : vote du compte administratif budget principal M57 – 2023

L'an deux mille vingt-quatre

Le : onze avril à 18 heures 00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation : le 29 mars 2024

PRÉSENTS : FRAISSE Yves, SEGUY Gilles, VIDAL Dominique, DECOR Mary, VERMER Josianne, CARRERE Nathan., MAS Claude.

EXCUSES/ABSENTS : CHOUPAC Gérard, GLEIZES Julien (procuration à Madame Dominique VIDAL)

Monsieur Yves FRAISSE, Maire ne participe pas au vote.

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Monsieur Gilles SEGUY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Dominique VIDAL, a délibéré sur le compte administratif de la commune pour l'exercice 2023, dressé par Monsieur Yves FRAISSE, Maire. Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, comme suit :

2024-07

FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT ENSEMBLE

libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		155 303,24		125 846,62		281 149,86
Opérations de l'exercice	391 190,81	463 672,76	375 589,45	287 025,50	766 780,26	750 698,26
TOTAUX	391 190,81	618 976,00	375 589,45	412 872,12	766 780,26	1031848,12
Résultats de clôture		227 785,19		37 282,67		265 067,86
Restes à réaliser						
Totaux cumulés						
RÉSULTATS DÉFINITIFS		227 785,19		37 282,67		265 067,86

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion.
- Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire
 Pour être publiée et déposée auprès
 de la Préfecture de MONTPELLIER
 A AIGNE le



La 1ère adjointe, Dominique VIDAL



Le secrétaire, Gilles SEGUY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.